



Pacs et droit de séjour étranger

Par **Silk**, le **25/09/2017** à **16:13**

Bonjour,

Je suis actuellement en relation avec une personne de nationalité philippine que je connais depuis un peu plus d'un an, et compte tenu de la difficulté qu'elle éprouve à obtenir un visa, même touristique, c'est moi qui le plus souvent, fait le déplacement pour la rejoindre, car c'est moins compliqué. Mais ce n'est à long terme ni bon pour mon banquier car l'avion c'est cher ni bon humainement car sentimentalement, c'est douloureux à vivre.

Du coup, je me demandais si, au cours d'une visite touristique un PACS lui permettrait de pouvoir faire une demande de visa long séjour en attendant d'envisager le mariage ?

Cordialement

Par **Visiteur**, le **25/09/2017** à **18:19**

BInsoir,

Le pacs donne droit à un titre de séjour appelé "vie privée vie familiale".

Par contre' avant le pacs, il ya des conditions telles qu'une communauté de vie de 1 an minimum (factures,loyers à vos 2 noms,...)

Il y a des sites dédiés au pacs, regardez bien sur le net.